



Je soussigné Layrasse
 Philippe Jean, âgé de 38 ans, en
 congé illimité de démobilisation
 depuis le 26 février 1919,
 habitant actuellement 22 rue
 Emile Ducloux à Aurillac, ai
 l'honneur de solliciter de Monsieur
 le Préfet du Cantal la délivrance
 d'un passeport pour aller à
 Villanueva Minas, province de Séville
 (Espagne), via Cerbère.

Employé aux mines de
 la Compagnie des Chemins de fer de
 Madrid à Saragosse et à Alicante
 (M.Z.A.), depuis 1904 (direction
 générale à Madrid siège social
 21 rue Chauchat Paris), je n'ai
 cessé de faire partie du personnel
 de cette Compagnie et je desiré
 rejoindre mon poste le 13 courant.

Date du dernier visa à la préfecture
 du Cantal de mon précédent passe-
 port : 18 février 1915.

Aurillac 10 mars 1919.

Layrasse

Vu à la 2^e D^{me}
 Las observations

[Signature]

Vu sans opposition
 Aurillac le 11 Mars 1919

Le Commissaire à Aurillac

[Signature]

